

Bruxelles, le 7 juin 2024
(OR. en)

10355/24

**Dossier interinstitutionnel:
2024/0016(NLE)**

**RECH 252
COMPET 594
IND 284
TELECOM 194**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/1173 en ce qui concerne une initiative EuroHPC en faveur des start-up afin de renforcer le rôle moteur de l'Europe dans une intelligence artificielle digne de confiance <i>- Adoption</i>

1. Le 25 janvier 2024, la Commission a transmis au Parlement européen et au Conseil la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/1173 en ce qui concerne une initiative EuroHPC en faveur des start-up visant à renforcer le rôle moteur de l'Europe dans le domaine de l'intelligence artificielle digne de confiance¹.
2. Le Comité économique et social européen a adopté son avis le 20 mars 2024².
3. Le Parlement européen a nommé M^{me} Maria Graça CARVALHO (PPE, PT) rapporteure et a adopté son rapport lors de la plénière des 22 - 25 avril 2024 par 525 voix pour, 32 voix contre et 21 abstentions.
4. Le 23 mai 2024, le Conseil est parvenu à un accord politique sur la proposition de règlement modificatif³.

¹ 5836/1/24 REV 1

² 8361/24

³ 9700/24

5. Le Comité des représentants permanents est invité à:

- recommander au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/1173 en ce qui concerne une initiative EuroHPC en faveur des start-up afin de renforcer le rôle moteur de l'Europe dans une intelligence artificielle digne de confiance, dont le texte figure dans le document 10109/24.
-